

Mentions d'information sur la protection des données

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre dans le cadre de la mise en place du « Projet pour l'enfant » dont la finalité est le suivi synthétique du parcours de l'enfant. Ce traitement repose sur une **obligation légale** (article 6.1 c du RGPD), en application :

- du Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 223.1.1,
- la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,
- la loi n° 2016- 297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,
- le décret n° 2016-1283 du 28 septembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu du projet pour l'enfant prévu à l'article L. 223-1-1 du code de l'action sociale et des familles,
- du Règlement départemental de l'aide sociale (volet enfance-famille).

La personne responsable du traitement est le président du Conseil départemental de la Manche. Les données et catégories de données enregistrées sont celles énumérées à l'article Art. L. 223-1 du Code de l'Action sociale et des familles. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données listées est requis pour assurer un accompagnement adapté dans le cadre du projet pour l'enfant ; leur absence pourrait compromettre la mise en œuvre du projet pour l'enfant.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, ainsi qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre du dossier de l'enfant, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les lieux d'accueil et de vie,
- les services en charge de la mise en œuvre des mesures et des prestations.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales et à l'article Art. R. 232-46 du code l'action sociale et des familles. Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD [règlement général sur la protection des données (2016/679)], vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès.

Pour exercer l'ensemble de ces droits, vous pouvez vous adresser, par mail à : dpo@manche.fr ou par courrier à : Madame la Déléguée à la Protection des Données – Conseil départemental de la Manche - 50050 Saint-Lô cedex.

Si vous estimez, après contact avec la DPO que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il est possible de saisir la CNIL sur le site cnil.fr ou par téléphone au : 01 53 73 22 22, voire par courrier postal : Commission Nationale Informatique et Liberté – 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Projet
pour
L'ENFANT



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Département de la Manche
Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille

02 33 055 550

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Conception : conseil départemental de la Manche



Quelles sont les actions concrètes
pour répondre à mes besoins ?

Dossier de :

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT



Cofinancé par
l'Union européenne

Informations pour toi

Tu participes à la rédaction d'un «Projet pour l'Enfant». Ce document permet aux adultes qui t'aident de mieux comprendre tes besoins et de t'accompagner au mieux. Pour cela, nous devons écrire des informations sur toi. C'est la loi qui demande qu'on écrive tout cela dans ton dossier, pour s'assurer que tu es bien accompagné(e).

Quelles informations sont recueillies ?

Nous notons des choses importantes comme ton prénom, ton âge, ta situation et ce dont tu as besoin pour te sentir bien et grandir dans de bonnes conditions. Ces informations sont nécessaires pour que les personnes qui t'aident sachent comment le faire au mieux.

Qui peut voir ces informations ?

Seules les personnes qui travaillent pour t'aider ainsi que tes parents et les personnes qui comptent pour toi peuvent lire ces informations. Elles sont tenues au secret et ne peuvent pas les partager avec d'autres personnes sans une bonne raison. Il peut s'agir de ton éducateur, d'un travailleur social ou d'un responsable qui veille sur ton bien-être.

Pourquoi ces informations sont-elles utilisées ?

Elles servent à mieux organiser ton suivi et à prendre les meilleures décisions pour toi. Cela permet d'assurer que tes besoins sont bien compris et respectés.

Combien de temps ces informations sont-elles gardées ?

Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour que les adultes puissent bien s'occuper de toi. Ensuite, elles sont stockées de manière sécurisée ou supprimées.

Quels sont tes droits ?

Tu as le droit de :

- poser des questions sur ce qui est écrit sur toi,
- demander des explications si tu ne comprends pas quelque chose,
- demander à corriger une erreur si une information est fausse,
- dire si tu es d'accord ou non avec certaines choses qui sont notées (dans certaines limites fixées par la loi).

Si tu as des questions, tu peux en parler avec un adulte de confiance (comme ton éducateur ou un travailleur social). Ils sont là pour t'aider !